

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES sont reçues aux bureaux du Journal

Tous les jours de 2 à 4 heures, les dimanches et fêtes exceptés

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : LE BUT DE LA FRANC-MAÇONNERIE, A. Steyert. — BULLETIN POLITIQUE, Newville. — NOTES LYONNAISES. — LA RÉPUBLIQUE ET LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE, P. M. B. — UNE ABJURATION À CHARBONNIÈRES. — LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS, L. Ducuryt. — QUESTIONS OUVRIÈRES, LE PÈRE NEYRET (suite et fin) Berald. — COMMUNICATIONS. — LE Petit Lyonnais THÉOLOGIEN, Nemo. — BIBLIOGRAPHIE, Ruricola. — MARCHÉS, Thur. Lep. — FEUILLETON, M. du Campfranc.

LE BUT

DE LA FRANC-MAÇONNERIE

On attribue généralement aujourd'hui à la franc-maçonnerie un but mystérieux, étrange, fantastique même que l'on cherche, que l'on essaie de découvrir sans que l'on soit parvenu à le déterminer d'une façon certaine. Au dernier siècle et bien avant la Révolution, on avait, malgré les dénégations, la plupart sincères, des francs-maçons, déclaré que la célèbre société voulait le renversement de la monarchie française, la ruine du catholicisme et l'établissement d'une République universelle. C'était la vérité, et les événements mieux encore que les aveux de quelques meneurs, le prouvent avec une terrible éloquence.

Néanmoins, il y avait et il y a dans cette opinion, une erreur fondamentale qui égare à la fois et les adversaires et certains auxiliaires de la franc-maçonnerie. La destruction de l'ancienne monarchie et la ruine du catholicisme ne sont que des buts secondaires ou, pour parler mieux, des moyens.

Les chefs de la franc-maçonnerie française du XVIII^e siècle travaillaient à renverser le vieux trône des lis parce qu'ils étaient, à leur insu, les instruments de l'aristocratie anglaise qui voulait opérer en France et au profit de ses vues et de ses intérêts, une révolution équivalente à celle qu'elle avait accomplie en 1688 et qui lui avait assuré la domination absolue. Maîtrés de la politique intérieure cette aristocratie cherchait à faire triompher également sa politique extérieure. La France seule lui faisait obstacle, elle voulait remplacer la monarchie traditionnelle par une nouvelle dynastie qui aurait été son esclave comme l'était, sur le trône d'Angleterre, la dynastie d'Orange, Voilà tout le mystère de la haine portée par la franc-maçonnerie à la monarchie française, et, depuis un siècle, l'Angleterre n'a pas cessé de faire agir les loges françaises dans cette voie et à son profit : La Révolution de 1830, le coup d'État du 2 décembre et une autre évolution que je ne puis désigner ici, sont les principales victoires remportées par l'Angleterre sur la France avec l'aide de la franc-maçonnerie. Ce ne peut être par conséquent qu'un objet secondaire et il est certain que la grande majorité des maçons français ne se préteraient pas à de telles manœuvres si le mobile en était connu.

L'hostilité contre l'Église procède d'une autre cause. C'est une grave erreur des francs-maçons français de l'école actuelle et de leurs adversaires, de croire que la franc-maçonnerie est essentiellement anti-religieuse ou tout au moins ennemie des cultes religieux. La franc-maçonnerie est toute disposée à accepter, à patronner un culte quelconque, elle ira même au delà, jusqu'à la superstition la plus absurde, jusqu'au fétichisme le plus aveugle, jusqu'au rite le plus ridicule, à une condition c'est que cette

religion, ce culte soient pour elle des instruments de domination. L'Angleterre le montre bien : la franc-maçonnerie y est religieuse parce que sa religion, théorie sans pratique, y est un simple rouage gouvernemental et un moyen de maintenir les masses dans le devoir. Aux États-Unis l'idée religieuse est préconisée et tous les cultes sont très libéralement tolérés parce que la religion émietée en une multitude de sectes ne peut y contrebalancer l'omnipotence de la franc-maçonnerie.

En France, les francs-maçons de la première Révolution avaient très bien fait entrer la religion dans leurs calculs, comme élément de domination des classes inférieures. Il fallut l'énergique résistance à la constitution civile du clergé pour amener entre ces deux puissances une rupture forcée et une guerre éternelle ; parce que le catholicisme ne peut pas se faire l'instrument d'une théorie étroite ni l'esclave d'une caste privilégiée.

La lutte de la franc-maçonnerie contre la religion n'est donc pas un but, mais un moyen, pour tout dire, une nécessité qui s'impose ; la religion qui est ici attaquée étant un obstacle qu'il faut absolument renverser pour atteindre le but où l'on tend.

Ce but serait-il donc l'établissement de la République universelle ? La formule est fautive, mais elle cache la véritable intention. La franc-maçonnerie poursuit le rêve, non pas de la République dans le sens admis aujourd'hui, mais de la domination universelle au profit d'une oligarchie spéciale ; elle ne professe pas plus d'opinion politique particulière que de doctrine religieuse. Elle a adopté avec adresse le mot de République qui lui vaut un contingent nombreux et puissant de fidèles et qui dissimule des intentions réelles dont la divulgation suffirait à faire échouer tous ses plans. En réalité la franc-maçonnerie est, suivant les temps et les circonstances, républicaine, monarchique, autocratique même ; au fond elle est aristocratique par essence et autoritaire.

Il ne faut pas s'y tromper, la franc-maçonnerie n'a pas en vue un idéal politique mais elle cherche à réaliser une grande révolution sociale. Elle veut substituer ou tout au moins, subordonner toutes les forces intellectuelles et morales à une seule puissance, celle de l'argent. En résumé, c'est la négation de toutes les conquêtes de l'esprit humain, la destruction de la société moderne, le retour aux doctrines usées d'un monde mort depuis des siècles. Le flambeau dont on prétend nous éclairer, par lequel on voudrait remplacer le soleil de la civilisation nouvelle, c'est la lueur livide des miasmes flottant à la surface du sol qui recouvre un cadavre, le cadavre pourri de l'antiquité païenne.

Le vieux monde n'avait qu'un principe social : la puissance appartient au fort et au riche, deux termes synonymes d'un même axiome ; le faible n'est qu'une proie, le pauvre n'est qu'un instrument, le pouvoir public, le rôle social est proportionnel aux facultés pécuniaires ; la richesse est le but de tous les efforts de l'homme parce qu'elle donne la puissance, la force, et le bonheur. Malheur au vaincu ! malheur au faible ! malheur au pauvre ! le riche, le fort, le victorieux doit vivre de ses labeurs, de ses humiliations et de ses tortures ! C'est la grande loi de la nature.

Un jour, une voix se fit entendre disant au contraire : Malheur au riche ! la force

n'est pas un droit ; la loi morale ne procède pas de la nature, mais d'un enseignement surnaturel ; l'exercice du pouvoir ne se partage pas en proportion des facultés pécuniaires mais de celles qui nous ont été données d'en haut ; il ne doit y avoir ni tyrans ni esclaves : nous sommes tous égaux, tous membres d'un même corps social et notre rôle à chacun est déterminé uniquement d'après les aptitudes dont nous sommes doués ; nous ne devons obéir qu'à la justice et dans la pleine puissance de notre inaliénable liberté.

Cela fut dit et le monde fut entièrement transformé. Les neuf dixièmes des hommes étaient esclaves et ne comptaient ni dans l'État, ni dans l'ordre social, ni même dans l'humanité, et, sans qu'une loi l'ait jamais imposé, il se trouva un jour que tous les hommes étaient libres et égaux.

Mais cette transformation ne pouvait plaire à cette oligarchie de tyrans qui vivent de l'abrutissement et de la servitude de leurs semblables ; depuis dix-neuf siècles bientôt c'est la lutte acharnée, implacable et sans trêve entre le christianisme libérateur et la vieille tyrannie païenne, l'oligarchie de l'argent. L'antique ennemi change incessamment de figure, de nom et de formules ; mais si le masque se retourne, si les expressions se modifient, la doctrine et celui qui l'enseigne restent les mêmes.

Les nouveaux préceptes placent la dignité et le bonheur de l'homme en lui-même ; il y arrive par le développement de son intelligence, par l'épuration de ses desirs et de ses aspirations, par la patience, la mansuétude et l'amour. Le paganism du XIX^e siècle comme celui des âges heureusement disparus, met le bonheur de l'homme en dehors de lui, dans les illusions grossières dont il se berce, dans les biens qu'il enlève aux autres, dans la servitude de ceux qu'il écrase, dans les labeurs des malheureux qu'il exploite au bénéfice de sa paresse, dans l'avilissement des victimes qu'il fait servir à ses plaisirs, dans l'égoïsme, le divorce et la haine. Et c'est pour réaliser cet idéal de félicité, que les chefs de la franc-maçonnerie troublent et bouleversent l'univers.

Combien sont-ils, cependant ? une poignée d'hommes, mais qui possèdent presque tous les capitaux de l'Europe et du Nouveau-Monde. Où les trouve-t-on et à quels actes se reconnaissent-ils ? Dans les cours des souverains qu'ils dominent ou enlacent de pièges et de conspirations ; dans les cabinets des ministres qu'ils dirigent ; dans les hauts sièges des Parlements où ils imposent les lois ; derrière les journaux les plus répandus qui leur appartiennent tous ; à la tête des gigantesques entreprises dont les réseaux d'or enchaînent les peuples ; entourés d'une foule d'hommes politiques à leur solde, d'orateurs qui prennent leur mot d'ordre, d'écrivains qui les servent, de talents qui les exaltent, d'ambitieux qui les sollicitent, de tous les affamés de gloire, de puissance, de fainéantise et de bien-être auxquels ils distribuent les miettes de leurs inépuisables richesses.

Tel est le but unique de la Franc-Maçonnerie, tels sont ceux qui la dirigent. Une aristocratie financière établissant de plus en plus chaque jour, la tyrannie du capital sur toutes les forces morales et intellectuelles ; et, pour arriver à la conquête du monde entier, une oligarchie exploitant l'ignorance des uns, l'avilissement des autres, la cupidité des hommes avides, la misère de ceux que le besoin enchaîne, la soif

des ambitions insatiables, les vices des cœurs corrompus, le servilisme des âmes basses, le fanatisme haineux des sectaires et jusqu'au dévouement aveugle des esprits généreux et sincères qu'au nom des plus nobles inspirations, on fait servir à la révolution la plus égoïste, la plus réactionnaire, la plus honteuse, la plus fatale que l'esprit du mal ait pu rêver.

C'est en cela que se résument tous les projets de la Franc-Maçonnerie, et si ce plan diabolique se réalisait jamais, chose impossible, les peuples s'éveilleraient un jour à l'infamante symphonie des dollars mêlant leur tintement au bruit des fers de l'humanité asservie, et, dans un ricanement gigantesque, on entendrait retentir ce formidable cri de triomphe :

Le veau d'or est encor debout !

A STEYERT.

BULLETIN POLITIQUE

On s'est beaucoup occupé ces temps-ci, dans les couloirs du Palais-Bourbon, du débat sur les crédits du Tonkin et de Madagascar. Le vote ne semble pas faire l'objet de l'attente générale ; ce qu'on attend avec impatience, ce sont les explications du gouvernement sur la manière dont il entend pratiquer la politique coloniale. En réalité, c'est l'existence du cabinet qui est en jeu, et M. Brisson n'a imaginé cette question des crédits du Tonkin, que pour faire une chute moins obscure. Prévoyant qu'il ne pourrait vivre longtemps, il veut du moins finir noblement, en parant les coups que lui portent les politiciens du Grand-Orient.

Ces derniers se soucient bien de politique. Toute leur préoccupation est de savoir comment tombera le ministère, et quel successeur il faudra donner à M. Brisson. La situation financière les laisse également tranquilles : après eux le déluge ; les contribuables dureront bien autant qu'eux, et on va chercher l'argent où il se trouve, c'est à dire dans la poche de ces derniers. Quant aux économies, il est entendu qu'on en parle seulement sur le papier et pour conserver quelque crédit à la République.

Nous disions donc qu'on espérait au Grand-Orient, qu'après la nomination du nouveau président, M. Lockroy et les siens seraient maîtres de la situation, en faisant passer le cabinet par où ils voudraient, avant d'accorder les crédits. Or, M. Brisson a eu le mauvais goût de se rebiffer : il consent à devancer l'époque du Congrès, à la condition que le vote des crédits supplémentaires pour 1886 en précède la réunion. Ce premier coup est donc paré par le cabinet : réussira-t-il aussi bien à parer les autres ? Ceux qui attendent sa chute ne sont pas à court d'expédients. Le spectre de l'amnistie se dresse toujours devant lui : nous disons le spectre et c'est à dessein, car la proposition de M. Clovis-Hugues, n'a que l'apparence de l'amnistie : elle ne peut en avoir les véritables conditions, et les condamnés font défaut ; il ne s'agit que de simples grâces.

Il faut ajouter à ces ennemis du dehors, les membres du cabinet qui sont prêts à se pendre avec leur chef, à condition qu'on coupe la corde à temps pour qu'ils puissent faire partie du prochain ministère. C'est là une politique d'escamotage, éminemment propre à abaisser l'honneur de la France, et qui trace tout naturellement à la droite sa ligne de conduite, dans les délibérations futures de la Chambre, une opposition calme et digne mais sans défaillance : les républicains discréditent trop bien la république pour qu'on s'en occupe ; il

n'y a qu'à les laisser faire et jouir de leur effacement. Leurs protestations de concorde et d'union les mèneront de querelle en querelle à une chute définitive et à l'affranchissement de la France.

Les lapins et les chiens que M. Paul Bert torture journalièrement dans son laboratoire vont avoir quelque répit. Le farouche vivisecteur porte ses coups contre la droite et comme il a l'habitude de tailler dans le vif, il se propose d'élaguer sans merci les membres conservateurs, en donnant pour prétexte la pression exercée par le clergé dans les dernières élections. Un membre du clergé est soupçonné d'avoir joué un rôle trop actif dans telle ou telle élection, donc, dit M. Paul Bert, très vraisemblablement tous les curés ont fait de même. Exactement, comme si on disait; M. Paul Bert est un vivisecteur, donc très probablement tous les opportunistes sont des vivisecteurs. L'exemple ici se trouve vrai, les opportunistes ayant l'habitude d'écorcher le pauvre monde. On ne comprend pas une pareille audace après la pression exercée par le gouvernement. Et si aujourd'hui on veut invalider ces députés, n'est-ce pas pour redoubler la pression officielle dans la nomination de leurs successeurs. Les opportunistes auraient besoin d'aller faire un peu de logique chez les cléricaux qu'ils persécutent.

Signalons en passant comme vexation nouvelle, le projet de loi tendant à autoriser l'affichage sur les murs des églises. « Ça se décolle » disait Gambetta en parlant du gouvernement. Le mot est resté fameux. Allons ! MM. les députés, vive la mémoire du grand patriote; un peu plus de colle sur les murs des cléricaux, et la république sera sauvée. « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! Voilà à quoi l'on s'occupe, et qu'on va discuter de tels projets », qu'on va désorganiser encore notre armée par une nouvelle loi sur le recrutement, la très pieuse Allemagne envoie des armes aux Chinois et se moque de nous. N'a-t-on pas arrêté ces jours derniers sur les côtes de la Manche, un navire allemand chargé de munitions pour le Tonkin et le prince de Hohenloe, dans un discours récent aux Alsaciens-Lorrains, n'a-t-il pas craint de leur dire qu'il valait mieux pour eux se ranger du côté de l'Allemagne monarchique et puissante, que sous le joug de la République Française. En considérant à sa juste valeur, cette morale Allemande qui veut que la patrie soit partout où on est bien, nous considérons comme une honte de plus pour la République d'avoir donné occasion aux Allemands de jeter cet outrage sanglant à la face des enfants de la France.

En Orient, la situation a semblé empirer ces jours derniers. Les Turcs désirent un conflit, et les Grecs désirent non moins vivement la guerre. Une grande activité règne des deux côtés. Les Turcs ont sur pied cinq cuirassés prêts à prendre la mer aux premiers symptômes d'agression.

En Bulgarie, la guerre continue au désavantage des Serbes. La bataille de Slivtza s'est terminée par une victoire incontestée de l'armée Bulgare. Les Serbes ont lâché pied

peu à peu et ont reculé définitivement. L'armée d'invasion qui s'était avancée rapidement grâce à la supériorité de ses forces, a aujourd'hui complètement évacué le territoire des Bulgares qui se proposent à leur tour de reprendre l'offensive. Les grandes puissances ont adressé au roi Serbe, une note en faveur de la paix. Cette note a été ensuite communiquée aux chefs bulgares.

La mort du roi d'Espagne vient ajouter une nouvelle complication aux nombreux embarras de la politique extérieure. Ce jeune prince a succombé à une phthisie intestinale. Le cabinet a remis sa démission à la reine régente. Une grande excitation règne depuis quelques jours en Biscaye et en Catalogne, et on attend un mouvement carliste d'un moment à l'autre.

NEUVILLE.

NOTES LYONNAISES

Agitation ouvrière. — On sait que le différent entre fabricants et ouvriers qui a eu cet été une si fâcheuse influence sur la soierie lyonnaise, paraissait être terminé. Il y a quelques semaines la corporation des tisseurs manifestait nettement par un vote, son désir de voir reprendre le travail aux meilleures conditions, sans se préoccuper pour le moment des tarifs. L'accord établi ne paraît pas durable à cause de la persistance avec laquelle les syndicats accusent certains fabricants de ne pas tenir leurs engagements. Ils les menacent de nouveau d'interdit, ils veulent aussi contrôler leurs opérations et leurs livres de commerce. Où s'arrêteront ces exigences ?

Ne vaudrait-il pas mieux laisser les fabricants prendre en paix quelques commandes de plus et laisser dormir des tarifs qui n'ont jamais rien fait de bon et n'ont jamais pu être longtemps appliqués.

Nous reviendrons dans un prochain numéro sur cette question d'une importance capitale pour nos tisseurs qui n'ont pas beaucoup d'écus en réserve pour passer l'hiver sans rien faire.

Conseil municipal. — Rien ! Rien ! Rien ! C'est bien du reste ce que nous attendions de nos édiles. Il n'y a plus de croix à déboulonner, d'écoles à laïciser. Plus heureux que le docteur Gailletou, M. Bartholino peut au moins se montrer toujours au bon public. Toujours malade, notre lord-maire ne paraît plus aux séances. On suppose que cette maladie persistante a été la seule cause de cette distinction dont a été si heureux M. Bouffier, notre premier adjoint. Il fallait bien que le grand conseil de la républicaine ville de Lyon fût présidé par un homme porteur du fameux ruban rouge.

Nécrologie. — Mercredi dernier ont eu lieu à l'église de Saint-Polycarpe les funérailles de M. Adrien PAULE, juge au Tribunal de commerce de notre ville.

Cette mort si imprévue a vivement affecté les nombreux amis que M. PAULE comptait dans notre ville. Aussi pouvons-nous dire que le cortège qui suivait l'enterrement était un des plus imposants que nous ayons vus.

La perte de M. PAULE sera vivement ressentie par ses collègues au Tribunal de commerce dont il était un des plus dévoués membres et aussi par les justiciables qui n'oublieront de

longtemps son affabilité et surtout sa connaissance approfondie des affaires.

États-Unis. — Jeudi dernier à l'occasion de la fête nationale de « Thanksgiving » et de la proclamation du président, le consulat avait arboré le pavillon des États-Unis.

Hier vendredi, le même pavillon se voyait encore, mais il était en berne et portait la cravate de crêpe en signe du deuil de la mort de M. Hendricks, vice-président des États-Unis.

Tarare. — A la suite de nombreux incidents qu'il est inutile de rappeler, M. Godde, maire de Tarare, et M. Mazuy, son adjoint, ont remis leurs démissions entre les mains de M. le Préfet du Rhône, lesquelles ont été acceptées.

La retraite annuelle donnée aux membres des diverses œuvres d'hommes à Saint-Nizier, et qui précède chaque année la solennité de la fête de l'Immaculée Conception, sera prêchée par M. le chanoine Planus, vicaire général d'Autun, dont la parole apostolique a laissé de précieux souvenirs dans notre ville, qui est sa terre natale. Ces sermons seront donnés à partir du lundi 30 novembre jusqu'au samedi 5 décembre, à 8 heures précises. Les chaises sont gratuites.

Souvenirs. — Le service annuel pour le repos de l'âme des zouaves pontificaux morts en défendant le Saint-Siège et pendant la campagne de France, sera célébré le mercredi 20 décembre, dans l'église de Saint-Martin d'Ainay.

Propagation de la Foi. — Jeudi 3 décembre, l'œuvre de la Propagation de la Foi célébrera la fête de saint François-Xavier, son patron.

A 8 heures, le saint sacrifice de la messe sera offert dans l'église Primatiale par Mgr Pagnon, vicaire général.

Après la messe, un discours en faveur de l'œuvre sera prononcé par le R. P. Fayollat, S. J.

Société littéraire de Lyon. — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — Séance du 18 novembre 1885.

M. Bleton donne lecture d'un Souvenir de voyage.

M. Desvernay lit des documents pour servir à l'histoire d'une famille lyonnaise, (les du Peyrat), et ajoute à sa lecture celle d'une notice sur un artiste dramatique, M. Gustave d'Hérou.

Ordre du jour de la prochaine séance : MM. Vettard, Clair Tisseur, de Milloué, le baron Raverat, Desvernay.

La République et les Institutions de Prévoyance

LES ASSURANCES EN CAS D'ACCIDENTS

Les accidents, voilà bien une des causes de cessation de travail les plus fréquentes, surtout dans les industries dangereuses comme les mines et dans les grands ateliers qui emploient des machines. L'imprudence naturelle à l'ouvrier français les rend bien plus nombreux dans notre pays qu'à l'étranger. Deux moyens surtout s'offrent à ceux qui cherchent à atténuer, dans la mesure du possible, les terribles conséquences de l'incapacité de travail souvent absolue et parfois irrémédiable qui suit les accidents auxquels les ouvriers sont exposés.

La loi peut d'abord rendre le patron responsable des accidents survenus dans son usine et l'obliger, dans tous les cas, à en supporter les conséquences. Mais ce remède excessif et injuste tourne l'ordre à peine besoin des travailleurs eux-mêmes. Il est à peine besoin de montrer combien la présomption établie contre le patron est injuste. Toute responsabilité, en effet, suppose une faute, et la loi présume cette faute chez le patron, sans aucun fondement sérieux. Etablir une pareille règle, ce serait renverser un des principes fondamentaux de la législation française à savoir que c'est à celui qui allègue une faute à la prouver. Le simple bon sens indique d'ailleurs, sans grande discussion juridique, que comme le patron est obligé de prouver la faute de son ouvrier ou employé quand il veut lui réclamer quelque chose, de même l'ouvrier doit établir la responsabilité de son patron dont il veut obtenir une indemnité. Si, malgré ces raisons, une loi aussi peu équitable était votée, les salariés n'en retireraient pas grand bénéfice.

Le patron s'empresse d'assurer tous ses ouvriers contre les accidents et la prime afférente à chacun serait retenue sur son salaire qui diminuerait d'autant, de façon à ce que les accidents seraient en réalité payés par l'ensemble des travailleurs de chaque entreprise.

C'est cependant cette loi que le gouvernement de M. Ferry a demandé récemment aux Chambres d'introduire dans notre législation. C'est là tout ce qu'il a su trouver de mieux dans la sphère des lois, sur les accidents. Il faut dire, pour expliquer cette singulière proposition, qu'il imitait servilement en ce point les innovations établies en Allemagne par M. de Bismarck dont il était l'admirateur dévoué.

Mais il y a contre les accidents une autre mesure préventive bien plus efficace et qui ne nuit à personne ; c'est l'assurance. Moyennant le versement annuel d'une somme minime, les Sociétés d'assurances ou l'Etat s'obligent à payer à l'ouvrier victime d'un accident qui entraîne une incapacité absolue de travail une indemnité suffisante pour lui permettre d'attendre sa guérison et la reprise de son travail.

Plusieurs patrons, et leur nombre s'augmente de jour en jour, assurent eux-mêmes et sans diminution de salaire, tous ceux qu'ils emploient à des occupations dangereuses.

C'est là, de leur part, un acte de pure bienfaisance dont on ne peut que souhaiter la généralisation, mais sur lequel on ne doit pas compter d'une façon universelle.

L'assurance contractée par l'ouvrier lui-même qui prélève sur sa paye les versements annuels est le moyen le plus efficace et le plus raisonnable de parer aux accidents. En effet, de deux choses l'une : ou le patron est responsable de l'accident (les tribunaux se montrent de plus en plus sévères pour les patrons dans l'appréciation de leur responsabilité, par une sympathie naturelle pour les travailleurs), et alors c'est lui qui est condamné à payer l'indemnité ou bien, au contraire, c'est l'ouvrier qui s'est exposé imprudemment ou volontairement et, dans ce cas, grâce à l'assurance, il passe sans trop de gêne la période de son rétablissement.

Pour favoriser autant que possible l'assurance, ainsi contractée personnellement, la loi du 11 juillet 1868 avait créé une caisse nouvelle d'assurances en cas d'accidents, indépendante des sociétés privées et sous la direction de la Caisse des dépôts et consignations. Ces conditions étaient plus favorables aux ouvriers que celles d'aucune société particulière. Celui qui déposait annuellement 3 francs recevait en

— 3 —

L'AUBÉPINE ROSE

PAR

M. DU CAMPFRANC

Puis, la cloche elle-même se perdit dans l'espace, la frégate gagnait le large et le lendemain, au réveil, on ne discernait plus que le ciel à l'azur profond et l'infini des eaux.

Il en serait ainsi pendant des semaines, pendant des mois entiers. La *Sirène*, comme un vaste berceau, devait flotter sur les vagues, étudiant les écueils, les récifs. Elle avait pour mission d'explorer les mers océaniques, sans s'attarder aux rivages.

Au mois de septembre, elle avait atteint le but de son voyage. C'était tout à l'entour du navire un désert d'eau ; il était au plus large des mers. Chaque journée, sur la frégate, ressemblait à la journée précédente : toujours le même sillage d'écume, le même souffle tiède, exquis à respirer, les mêmes petits nuages moutonnés dans l'azur du ciel, ou bien les étoiles australes qui s'y levaient splendides avec la nuit.

Les hommes, cependant, ne trouvaient pas aux heures une trop longue durée. Ils occupaient activement à parer le navire ; le pont demeurait d'un blanc immaculé, les cuivres brillaient, comme on les voit briller dans les ports de France ; puis, le soir venu,

quand à la journée brûlante avait succédé la nuit tiède, tous se groupaient sur l'avant du navire, et là, ils chantaient, en chœur un refrain favori, qui s'envolait vibrant et sonore vers cet infini du bleu où miroitaient des millions d'étoiles. Ils chantaient, et Alain de Kerdual, le regard tourné vers la France, vers la Bretagne, les écoutait en laissant échapper un douloureux soupir.

Qu'elle était loin cette Bretagne ! qu'il était loin ce vieux manoir où fleurissait l'aubépine ! Il lui semblait entendre sa tante Yvonne répétant sans cesse le même nom ; le nom de son fils adoptif ; elle racontait les espiègleries de l'enfant, les succès scolaires de l'adolescent, l'entrée au vaisseau-école ; il voyait Alice écoutant, attentive ; puis toutes les deux s'agenouillaient et priaient la Vierge Marie, l'Étoile de la mer, la protectrice du pauvre marin. Alors le soupir s'arrêtait sur les lèvres de l'enseigne pour faire place à un doux sourire, et il contemplait la mer phosphorescente pendant des heures, suivant une même pensée que le flot berçait mollement. D'autres fois, il descendait dans sa cabine. Sur le pont, les matelots chantaient toujours les vieux airs de France, et lui prenait sa plume, cette aile légère dont nous pouvons armer notre pensée pour la lancer dans l'espace ; et, sur la petite table qui faisait face à sa couchette, il commençait une longue épitre. Il avait un impérieux besoin de communiquer avec les absentes, de tout leur dépendre, aussi bien les sentiments de son âme que les incidents journaliers de sa vie.

Les lettres d'Alain étaient adressées à sa tante Yvonne ; mais que de fois elle contenait ces mots : « Vous lui direz, tantôt, que votre petite fleur d'aubépine

est enfermée dans un médaillon d'or, qu'elle me semble mille fois plus précieuse que tous les diamants de Golconde... Vous lui direz que je l'aime fidèlement, uniquement, et que sa douce image sans cesse habite dans ma pensée ; son âme a passé dans tout ce qui m'entoure ; elle préside à toutes mes actions ; elle me commande, et, pour lui plaire, je m'efforce toujours de faire le bien, de repousser tout sentiment bas et égoïste. C'est elle qui me parle en ce moment ; je l'écoute à travers la distance et je la vois ; je l'entends, malgré son silence dont je souffre et pourtant dont je lui sais gré ; ne vient-il pas de son exquise réserve ? Sa lettre achevée, Alain de Kerdual la joignait aux missives précédentes. Elles constituaient un véritable journal ; il devait être dirigé vers la France, dès qu'on jetterait l'ancre sur quelque rade ; puis, l'enseigne remontait sur le pont pour y prendre son quart.

Le chant des matelots avait cessé, les hommes maintenant dormaient en grand nombre, dans leurs hamacs de toile, et le jeune officier marchait à pas lents sur la dunette. C'était à son tour de fournir son temps de veille et de travail, de songer au sort de la frégate ; mais, qu'allait-elle à bronder dans ces solitudes infinies, où pas une rencontre n'était probable ?... Et le Breton reprenait son rêve ; il écoutait la voix lointaine, cette voix qui lui parlait à l'oreille sitôt qu'il était seul ; et, tandis que la frégate courait sous le souffle du large, traçant à sa suite une longue traînée blanche, le marin, les yeux fixés sur le ciel étoilé, laissait monter ses songeries de vingt ans, que la brise emportait.

Les jours succédaient aux jours, les semaines aux

semaines. Sur le navire, l'aiguille marchait du même pas que sur les cadrans terrestres ; puis enfin, après une longue attente, Alain put saluer l'espérance d'un prochain retour. Depuis de longs mois, il errait d'un rivage à l'autre, d'une île à une autre île. Sa cabine était remplie de curiosités océaniques : coquillages merveilleux, couronnés en paille légère tressées par les indigènes, et mille autres choses étranges, souvenirs des îles lointaines, tous destinés à plaire aux yeux d'Alice.

Ce fut un beau jour que celui où la *Sirène* reçut l'ordre de regagner la France. Les marins l'accablèrent par des salves et des hurrahs, et le navire reprit sa course rapide, cette fois la vapeur aidant la voile. Le jour et la nuit il marchait sans cesse, longeant tour à tour les côtes de l'Inde, à peine discernées dans un éblouissant soleil ; celles de l'Égypte où l'on entrevit les sables soleils et les palmiers grêles ; puis ce fut l'Italie, avec ses horizons aux teintes enflammées, l'Espagne avec son sombre rocher de Gibraltar, où le phare allumé éclairait la nuit, et pointait les récifs. Maintenant les hommes veillaient dans la mâture, ce domaine des gabiers, sans cesse traversé par tous les vents du ciel : ils veillaient, car la première terre saluée serait la terre bretonne.

(A suivre.)

cas d'accident 313 francs. Un versement annuel de 5 francs donnait droit à une indemnité de 381 francs, et si l'on versait 8 francs par an on toucherait le cas échéant 530 francs.

La République, si elle eut été économe, aurait peut-être pu augmenter ces chiffres et personne ne s'en serait plaint surtout parmi les assurés. Mais elle a trouvé quelque chose de bien plus avantageux... pour elle. L'article 14 de la loi de finances de 1882 qui a réduit de 5 à 4 1/2 0/0 le taux des pensions de retraite pour la vieillesse, ne statuait que pour cette institution. C'était déjà assez pénible pour ceux qui comptaient sur l'ancien taux, et les Chambres avaient pensé que c'était assez pour commencer.

Malgré cela, le gouvernement de plus en plus pressé d'argent vient d'étendre d'une façon absolument illégale, la même réduction d'intérêt aux versements pour les assurances contre les accidents.

Désormais le versement annuel de 3 francs ne produit plus qu'une indemnité de 290 francs au lieu de 313 francs. Celui de 5 francs, plus que 361 francs au lieu de 381 francs, et celui de 8 francs, plus que 510 francs au lieu de 530 francs. Il est impossible cependant de ne pas convenir que les sommes précédemment allouées n'étaient pas si fortes qu'elles puissent aujourd'hui souffrir la moindre réduction.

C'est vraiment une chose bien instructive que de parcourir la série des institutions en faveur des classes ouvrières, depuis que nos gouvernants les ont réglementées à nouveau.

Partout l'on voit les mêmes promesses fallacieuses suivies d'une irrémédiable incapacité à rien fonder d'utile. Il n'y a d'habileté et d'énergie que pour détruire ce que les gouvernements précédents avaient eu tant de peine à créer et à vulgariser. P. M. B.

Une Abjuration à Charbonnières

Dimanche dernier, 22 novembre, le gracieux village de Charbonnières était en fête. Non pas en fête baladoire, attirant au Casino ou dans les cafés, la foule des calicots lyonnais en goguette; mais bien en fête religieuse, à l'occasion d'une abjuration solennelle.

Le fait est si rare et tellement caractéristique, qu'il mérite d'être noté et relaté soigneusement.

Un jeune homme protestant et marié depuis quelques mois, s'est fait instruire dans la religion catholique, par son curé, le digne abbé Berjon.

Lorsque l'instruction a été complète, on a préparé la cérémonie de l'abjuration. Et cet acte s'est accompli, en plein jour, un beau dimanche, devant toute une foule de villageois, et de citadins accourus pour assister à cette belle fête.

Après l'abjuration prononcée à haute voix par le nouveau converti, un évêque, Mgr Jourdan de la Passardière, a donné le baptême au néophyte, la confirmation et l'eucharistie.

La jeune femme a reçu elle aussi la sainte communion, et leur union a été bénie. Le mariage civil, nous l'avons dit, avait eu lieu bien auparavant.

M. Audras, de Lyon, était parrain la marraine absente était représentée par une Dame des premières familles de notre ville.

Le nouvel évêque auxiliaire de Mgr le Cardinal, a prononcé un éloquent discours à l'assistance, et après avoir tracé au nouveau catholique les devoirs que son caractère de chrétien lui imposait, il a dans un langage d'une remarquable élévation, parlé des bienfaits que les Sacrements apportent avec eux.

Mgr Jourdan de la Passardière était accompagné de M. Lajont, vicaire général et de M. le chanoine Papier, curé de St-Paul.

Pendant la messe, M. l'abbé Cohendet, chapelain de la primatiale, a chanté avec beaucoup d'art et d'expression plusieurs motets religieux.

Toute la foule était heureuse d'assister à une si auguste cérémonie, et le souvenir restera longtemps à Charbonnières de la journée du 22 novembre. BÉRALD.

Les Elections et le Clergé

Décidément la monomanie volontaire anticléricale que nous avons déjà signalée est restée chronique. Ce mal moral touche à la brutalité de l'idiotisme. L'élection du département de Tarn-et-Garonne soumise à la vérification du Parlement vient à l'appui de ces vérités.

Cette élection avait concouru au résultat remarquable obtenu par les conservateurs. Pour les républicains, ce résultat est l'abomination de la désolation. Dans Tarn-et-Garonne en effet, on aurait payé à boire à tous les gens qui votèrent pour les réactionnaires. Des fonctionnaires publics ont oublié le devoir, l'honneur en combattant le gouvernement. C'est le

journal le Progrès de Lyon qui dit ces choses; mais surtout il ajoute que, de toutes les pressions, de toutes les intimidations déloyales, il n'en est pas de plus marquée dans Tarn-et-Garonne que celle du clergé.

Et pourtant le rapporteur de cette élection M. Symian a expressément déclaré qu'on n'avait apporté aucune preuve de l'intervention des fonctionnaires dans la lutte. Quant à l'intervention du clergé, si elle s'est exercée partout, c'est moins qu'ailleurs dans Tarn-et-Garonne, et il a conclu à la validation.

Quelle vérité se dégage donc des faits et des déclarations des intéressés?

La première c'est que l'élection devait être validée, dans l'intérêt du respect du suffrage universel, quel que fût le résultat du scrutin. Mais l'élection a été invalidée au grand scandale de tous les gens un peu sensés.

Ce qui résulte encore de cette vérification d'élections c'est que les premières séances faisaient présumer par les votes, sur un grand nombre d'élections, que le système des invalidations avait fait son temps et qu'il y avait intermittence dans le mal de préférence électorale.

Toutefois le loup ne devient jamais mouton et l'instinct carnassier reparait quand la bête est provoquée. La majorité d'aujourd'hui comme celle d'hier accepterait volontiers la proposition cynique du célèbre Paul Bert de ne tenir aucun compte de l'existence des conservateurs dans l'Assemblée. Le sommeil trompeur de l'ogre républicain a été interrompu par deux députés opposants. Malgré la majorité considérable des élus dans Tarn-et-Garonne; quoique, de l'aveu du rapporteur de la commission, les protestations des candidats républicains évincés ne reposent sur aucun fait sérieusement constaté, ces deux députés, dont l'un parfaitement inconnu nommé Salis, l'autre un des grands hommes du jour le vivisecteur Paul Bert. Ils ont réveillé la majorité somnolente, ont ravivé son instinct féroce en lui jetant de nouveau un os clérique.

La pression, la corruption par le clergé dans Tarn-et-Garonne a surtout vicié l'élection. Quels sont les faits? Quelles sont les preuves? Les Salis et les Paul Bert s'en préoccupent peu.

Pour répondre au défaut de preuve écoutons Paul Bert! « Le manque de courage des témoins a privé de la preuve de ces faits; mais il suffit que l'intervention cléricale soit démontrée sur quelques points pour admettre qu'elle s'est exercée partout. »

Quelle logique, grand Dieu et quelle honnêteté! Si cet homme qualifié savant, raisonne ainsi en matière de science, quel piètre savant il doit être pour ses semblables. Si M. Paul Bert était magistrat il serait terrible d'être jugé par un tel jacobin qui faisant usage de simples présomptions, au lieu de preuves, se dispense des garanties que la loi civile exige pour aider à une preuve.

Mais à quoi bon parler de justice, de loyauté, de raison. Le jacobinisme dont Paul Bert est un apôtre n'use que de l'arbitraire et du despotisme surtout quand il s'agit d'ennemis cléricaux.

Les députés qui ont invalidé, comme les deux agresseurs de l'élection, n'ont pas voulu comprendre que, dans le département de Tarn-et-Garonne, comme dans tant d'autres, les mœurs électorales sont profondément modifiées. Le courant réactionnaire s'accroît en faveur des conservateurs contre les insinuations, les violences, les rumeurs agissements des républicains.

A quoi bon invoquer la pression cléricale par des moyens temporels et spirituels? Il faut prendre son parti du mouvement antirépublicain et à ce sujet c'est le rapporteur de l'élection des Côtes-du-Nord qui répond à MM. Salis et Paul Bert, en ces termes:

« Nous vous proposerions aussitôt l'invalidation et une enquête, s'il était possible de modifier l'état des esprits des Côtes-du-Nord; mais, comme ces causes d'invalidation sont des causes permanentes, nous concluons à la validation. »

Ceci veut dire les électeurs du département ne veulent plus de députés républicains. Les apôtres du suffrage universel sont obligés de s'incliner devant la loi.

Et maintenant l'enseignement qui ressort de tous ces débats et de toutes ces injustices est notre habituelle réponse à l'accusation d'influence cléricale dans les élections.

Oui, le clergé est dans son droit comme tout citoyen républicain ou non en s'intéressant à la nomination de ses représentants. Cet intérêt ne doit pas se manifester seulement par le vote, mais en face du péril social, par la propagande.

Le droit et le devoir des prêtres comme de tout électeur est de conseiller, d'inviter à choisir des députés dévoués à la religion si odieusement attaquée; d'user de leur influence pour le salut du pays.

Qu'on ne dise pas, comme le disent leurs ennemis: les prêtres sont des fonctionnaires publics. Ils ne remplissent pas de fonctions au nom de l'Etat qui veut les asservir. Est-ce que

cette qualité dépend de la dette contractée envers eux par l'Etat? Mais un créancier n'est pas à l'ordre de son débiteur. Un prêtre remplit une mission spirituelle envers les catholiques; il n'a pas à obéir à l'Etat pour remplir sa mission sacerdotale. Ses chefs sont le Pape, les évêques, son maître suprême, Dieu.

En dehors de son ministère, le prêtre ne relève que de lui-même. Citoyen de la même nation, ce que tout autre fait pour sa foi politique en matière électorale il a le droit de le faire.

Que le gouvernement supprime donc les traitements des curés pour cause électorale, ce sera une infamie et un acte de haine de plus. Mais il n'y a pas de droit contre le droit.

Questions ouvrières

LE PÈRE NEYRET

— SUITE ET FIN —

Quel est l'honnête ouvrier de nos villes, ou le robuste travailleur de nos campagnes qui n'a pas eu dans sa vie le rêve d'un avenir brillant pour un de ses fils?

Par une inclination facile à comprendre, l'orgueil paternel, très excusable d'ailleurs puisqu'il a sa source dans la tendresse, voudrait faire au privilégié un sort moins dur, et souvent ce désir fait naître des sacrifices héroïques et impose de longues privations.

Le père Neyret, n'échappa point à la loi commune.

Son fils Jean, désigné par les bons Frères comme un élève remarquable au curé de la paroisse, fils d'ouvrier lui aussi, fut un beau jour mandé au presbytère, et interrogé soigneusement par le saint prêtre. A un jugement droit, à une bonne mémoire, l'enfant du mineur joignait une simplicité charmante.

L'excellent curé satisfait de tous points de cet examen, va à quelques jours de là trouver à son retour de la mine, le père Neyret.

Il lui propose de se charger de cet enfant, en qui il a remarqué de très bonnes dispositions. « Je vais lui apprendre le latin, dit-il, et dans un an ou deux, nous le mettrons au séminaire. Je me charge de tout. »

Une perspective aussi séduisante entrainait trop dans les intentions de l'honnête ouvrier pour ne pas l'ébranler. Il demanda néanmoins du temps pour réfléchir, et consulter sa femme.

Le dimanche suivant, le père et la mère Neyret s'en vont au presbytère, et disent à M. le curé qu'ils acceptent ses offres avec reconnaissance, excepté cependant la délicate générosité qu'il leur a fait sous-entendre en leur disant qu'il se chargerait de tout. Quand l'enfant aura passé un an auprès de M. le Curé, s'il est assez sage et suffisamment instruit, on l'enverra au petit Séminaire. Le prix de la pension est modique, et grâce à Dieu, le travail ne manque pas.

Il était inutile d'insister sur cette question avec le brave mineur; aussi M. le Curé approuva-t-il tous ses projets, et le lendemain, Jean commençait ses études classiques.

Ses progrès permirent de l'envoyer plus tôt qu'on ne pensait, au petit Séminaire; il y passa trois ans, après quoi il suivit sa vocation ecclésiastique, à laquelle le bon Dieu l'appelait certainement, de l'aveu de tous ses maîtres.

Ce fut un beau jour que celui de l'ordination à Lyon du fils du mineur.

Dans l'intervalle de ses études, un de ses frères et l'aînée des filles de la maison s'étaient mariés.

Tout le monde assista à la touchante cérémonie. Le vieux mineur pleurait de joie et de fierté. Car ce nouveau prêtre, cet enfant chéri pour lequel il avait tant travaillé, le bénissait maintenant, et porterait bonheur, bien sûr, à tout le reste de la famille.

Le père Neyret retourna à la carrière, le cœur satisfait de son œuvre achevée. Le travail pénible qu'il faisait depuis près de quarante ans, était une charge sans doute, mais non un supplice.

Chose étonnante! ses vieux compagnons de la mine semblaient le respecter davantage, depuis que son fils était prêtre. Il est dans nos grandes exploitations de la houille, un usage séculaire, que les romanciers se gardent bien de mentionner, par ignorance ou parti pris. Aucun mineur ne s'embarque dans la benne qui le descend au fond du puits, sans avoir fait auparavant le signe de la croix.

Pour quelques-uns, ce signe chrétien est une habitude, les esprits forts disent superstition, pour la plupart des mineurs, c'est un acte sincèrement religieux, semblable à la prière du marin dans la tempête.

Il n'est donc pas surprenant de rencontrer parmi ces braves gens des mines, les sentiments de foi et de respect qu'ils ont sucé avec le lait de leurs mères, avant de venir travailler en ville.

L'autorité du père Neyret, gouverneur de

son puits, était appuyée par sa réputation bien établie d'honnête homme. Ses sentiments religieux et la vocation de son fils ne firent qu'ajouter à son prestige.

Personne n'ignore l'influence de l'exemple, et le mal que peut empêcher parmi ses subordonnés un chef intelligent et estimé.

Cette salutaire influence, le père Neyret l'exerça pendant plusieurs années encore.

Vint le jour où la fatigue, l'âge et les infirmités imposèrent au vieux charbonnier un repos que son activité redoutait.

Mais l'abbé insistait depuis longtemps, il fallut bien lui obéir.

On organisa donc une petite installation simple et commode. Le jeune prêtre rendit à son père et à sa vaillante mère les services les plus grands dans cette occurrence. Il veilla à ce que rien ne pût manquer aux deux vieillards, qu'assistaient d'ailleurs encore les deux autres enfants restés avec eux.

L'auteur de ce récit a connu tous les personnages de cette humble histoire. Il a vu le calme tranquille de cet intérieur d'ouvriers.

Le prêtre a successivement fermé les yeux de sa mère et de son vieux père, après avoir reçu leurs bénédictions.

Toute la famille a prospéré et garde précieusement la tradition d'honnêteté, de travail et de religion qui a présidé à son développement.

Les enfants du père Neyret sont ouvriers à leur tour, et chefs de famille depuis longtemps; ils élèvent leurs enfants comme on les a élevés eux-mêmes, dans la crainte de Dieu et l'amour du travail.

Puissent beaucoup de travailleurs leur ressembler! BÉRALD.

Tous les détails de cette histoire, sont d'une rigoureuse exactitude. Le nom seul a dû être changé, par respect pour les nombreux survivants de cette intéressante famille.

Communications

L'exposition du tapis de Fourvière étant prolongée jusqu'à la fin du mois, la porte de la grande salle de l'Archevêché restera ouverte aux visiteurs jusqu'à lundi soir.

Cercle des jeunes amis. — Soirée artistique au cercle des jeunes amis, quai Saint-Vincent, 34, ce soir, 28 novembre, à 8 heures précises.

Société de géographie de Lyon. — Messieurs les Sociétaires et les souscripteurs aux cartes de conférences, sont prévenus qu'ils peuvent faire retirer gratuitement au secrétariat de la Société, des exemplaires de la brochure de M. Simonin, sur le Canal de Panama.

Cette brochure, dégagée des appréciations humoristiques qui ont échappé à l'auteur pendant sa conférence, contient des faits précis sur cette grande œuvre au point de vue commercial, technique et financier.

La première leçon du cours de géographie politique et militaire, professé par M. Crescent, aura lieu le samedi 28 novembre à 8 heures du soir, rue de l'Hôpital, 6.

Sujet de la leçon: Formation politique et territoriale de l'empire Austro-Hongrois. Première partie: Vue d'ensemble. — Les origines des Hapsbourg. — étude de l'orphographie du pays.

La Franc-Maçonnerie démasquée. — Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, paraît tous les mois depuis le 19 mars 1884, par livraison de trois feuilles in-8°; elle forme au bout de l'année un beau volume in-8° de près de 600 pages, au prix de 5 fr.; 5 fr. 50 franco.

Sommaire du numéro 21. — (19 novembre 1885). — Qu'est-ce que l'homme doit à ses semblables? (suite des études sur la F.-M.-.) — Les assassinats maçonniques. — Du rôle politique de la F.-M. en France, depuis son origine jusqu'à notre époque. — La F.-M. dans la Nièvre (suite). — Chronique. — Deux récentes publications sur la F.-M.-.

(Pour les renseignements et abonnements, on peut s'adresser dans nos bureaux.)

Almanach des Missions pour 1886. — Magnifique in-4° de 80 pages, illustré de nombreuses gravures, Imprimerie catholique, rue de Condé, 30, Lyon

1 Exemplaire, 50 cent.; franco 70 cent.

Remises pour les demandes de plusieurs exemplaires

Nomination dans le clergé. — Par décision de son Eminence le Cardinal-Archevêque.

M. Muller, vicaire d'Écoche, a été nommé vicaire à Saint-François de Lyon.

M. Boulard, vicaire de Virigneux, a été nommé vicaire au Bois d'Oingt.

M. Ramage, professeur, a été nommé vicaire à Notre-Dame des Anges ou Sainte-Marie des Rivières, Lyon-Guillotière.

Revue Lyonnaise. — Numéro 58, octobre 1885. — Sommaire. — Bibliographies allemandes par E. Charvériat. — Chez Mécané, an 29 avant J.-C., poésie, par Germain Picard. — Les Paganis et les Pagan, par F. Bregnot du Lut. — Vieilles choses et vieux mots lyonnais, par Nizier du Puitsel. — Avenas, étude géographique, par F. Cucherat. — La bibliothèque de la Primatiale de Lyon, avant 1789, par Léopold Niepce. — Les concerts du Conservatoire, par Elie Vallenas. — Bibliographie lyonnaise, par Ernest Langlois. — Revue critique des livres, par Henri Beaune. G. C. et G. S. — Imprimerie Mougins-Rusand, rue Stella, 3, Lyon.

Ancienne Maison LACURIA

F. FOIJOLS, Successeur

FOURRURES EN TOUS GENRES

Réparation de toutes fourrures

2, rue Saint-Joseph, 2

Au deuxième, escalier à gauche

ANGLE DE LA PLACE BELLECOUR

FERMÉ FÊTES & DIMANCHES

Le « Petit Lyonnais » théologien

Quand un ignorant parle science, un aveugle couleurs, ou le *Petit Lyonnais* théologie, il faut s'attendre à des merveilles.

Aussi n'est-ce pas sans un sentiment de malin plaisir et de curiosité bien légitime qu'en fouillant l'autre jour, avec tout le respect qui leur est dû, dans les blancs chiffons imprimés de notre ville, mes yeux ont rencontré et mes regards se sont heurtés, dans la colonne première du petit journal de la rue Mazard, à ce titre majestueusement solennel : la République et le Vatican.

Le *Petit Lyonnais*, le petit gamin de nos rues lyonnaises, qui va nous débitant de l'Eugène Sue pour un son et des adresses de somnambules, le voit-on tout à coup, métamorphosé en docteur, endossant la robe de juge, guindant sa voix à la sublimité du ton grave et dogmatique, citer à sa barre, non pas un autre gamin de sa taille, non pas un citoyen ordinaire, non pas un homme d'état quelconque, non pas un Bismarck ou un Charlemagne, mais la première puissance morale, la première des autorités de ce monde, celle devant qui Charlemagne agenouillait son impériale majesté, celle que Bismarck incrédule en plein siècle d'incrédulité prend pour arbitre de ses différents européens, subissant malgré lui l'ascendant de cette force divine et universelle, supérieure à toutes les forces humaines disséminées dans le temps et dans l'espace.

Le *Petit Lyonnais* juge du Pape : voilà un tableau qui nous ferait sourire, si les résultats ne nous faisaient songer.

Oui, je songe à ces centaines de lecteurs, qui ne croient pas à la révélation de Dieu, mais qui croient en celles de leur journal, qui n'ont pas foi en la doctrine religieuse de la société catholique et universelle des âmes rachetées par le Christ et enseignées par l'Eglise, mais qui ont foi au *Petit Lyonnais*; je songe aux misérables idées que ces centaines de lecteurs se seront faites et vont garder sur la vérité infaillible, après leur misérable lecture.

« Le pape suit le mouvement?... »
« Le Pape est-il bien franc en tenant un pareil langage ? »

« Ou bien doit-on penser que l'hôte du Vatican ne parle que du bout des lèvres?... etc. »

Telles sont les insinuations perfides que le méchant petit drôle glisse à l'oreille des bons gens qui l'écoutent et attendent de lui leur parole d'évangile et le pain quotidien de leur esprit.

Et c'est ainsi chaque matin que des milliers de feuilles publiques laissent, sur des millions de lecteurs crédules, découler goutte à goutte le venin de doute et de mensonge.

La raillerie et la phrase, l'insinuation maligne et le mot retentissant, le point d'interrogation et le point d'exclamation, sont les deux armes favorites de nos adversaires. Et ces deux armes-là, ces flèches de Parthes de la cavalerie légère et voltairienne du journalisme incrédule, font plus de mal à la religion, je veux dire à l'esprit du peuple, que les coups de massue des impies les plus savants et des plus philosophiques raisonneurs.

Soyons juste pourtant. L'article en question sur l'Encyclique ne contient pas que des railleries et des phrases, des points d'interrogation et des points d'exclamation. Même le *Petit Lyonnais*, qui résonne toujours, raisonne quelque fois. Et je suis heureux que ma bonne fortune m'amène à offrir aujourd'hui à mes lecteurs un échantillon des raisonnements du *Petit Lyonnais*.

Un Marseillais ne trouverait rien de plus fort.

On s'est amusé, depuis quelques années, à formuler bien des combles : le comble de l'habileté, le comble de la pudeur, le comble de la distraction, etc.

Mais le comble du raisonnement le voici. La thèse est la suivante :

Le Pape est en contradiction avec lui-même.

Voilà ce qu'il s'agit de démontrer.

Pour cela faire, vous n'imaginerez pas les deux phrases de l'Encyclique que le raisonneur met en présence et en opposition l'une avec l'autre ?

Hé bien, les voici :

D'une part, Léon XIII écrit : « Le droit de commandement n'est en lui-même nécessairement lié à aucune forme politique; il peut légitimement revêtir telle forme ou telle autre ».

Dans cette phrase Léon XIII « professe la doctrine de l'indifférence en matière politique » selon les expressions du *Petit Lyonnais*, qui, en cela, approuve le pape.

Et en cela nous approuvons le *Petit Lyonnais*, qui seulement a tort d'ajouter : « Le Pape suit le mouvement », car l'Eglise a, de tous temps, professé cette même indifférence.

Mais voici la seconde phrase en question, celle qui, au dire de notre raisonneur, contredit la première, et constitue la page en flagrant délit d'opposition avec lui-même :

« Mais quelle que soit la forme des gouvernements, continue Léon XIII, tous les chefs d'Etat doivent avoir les yeux fixés sur Dieu, souverain modérateur du monde, et, dans l'accomplissement de leur mandat, ils doivent prendre exemple sur lui et recevoir leur loi de lui. »

En d'autres termes, quelle que soit la for-

me des gouvernements, les gouvernants doivent avant tout obéir à la loi de Dieu, qui n'est autre que la justice. Quel que soit le gouvernement; il ne doit rien faire d'injuste.

Est-ce clair? est-ce autre chose que l'évidence même ?

Voilà pourtant ce qui scandalise le *Petit Lyonnais*, qui voit dans cette seconde phrase la condamnation formelle de la forme républicaine.

« Concevez-vous, s'écrie-t-il, concevez-vous une République qui aurait ainsi les yeux fixés sur Dieu », — (c'est-à-dire pratiquerait la justice).

La feuille maçonnique ne peut concevoir cela. Pour elle, il y a là une « conception théocratique, incompatible avec tout ce qui n'est pas monarchie, et monarchie absolue ».

Une République juste! Est-ce possible? Le *Petit Lyonnais* dit : Non.

Le Pape dit : Oui.

Quel est le meilleur républicain des deux? Je laisse le lecteur juge. NEMO.

BIBLIOGRAPHIE

LA VIE ET LES ŒUVRES DE TOPFFER par M. l'abbé RELAVE, professeur de rhétorique au séminaire de la Primatiale, maître de conférences auxiliaire à la Faculté catholique des lettres de Lyon. — Paris, librairie Hachette et Cie.

Voilà un excellent livre que tout le public accueillera avec faveur. C'est une étude savante et d'un charme exquis. On le lit d'un bout à l'autre sans pouvoir interrompre sa lecture; et tout surpris d'être initié à tant de belles choses, le lecteur arrive au bout du volume sans s'être aperçu de la longueur du temps.

Cet ouvrage est le travail d'un fin lettré. Au labour considérable de recherches intéressantes, et d'un plan très bien conçu, il a joint les ressources d'un style, d'une limpidité et d'une élégance admirables.

Il y a une connaissance approfondie des écrivains du grand siècle, et de la critique moderne dans ce livre. Tous les amis des lettres remercient M. l'abbé Relave d'avoir fait si bien l'histoire d'un maître comme Topffer, maître dont Sainte-Beuve, si sévère pourtant, faisait le plus grand cas.

Désormais, les œuvres de l'écrivain genevois ne pourront plus se vendre sans leur complément obligé que vient de publier le savant professeur du petit séminaire de Saint-Jean.

Nous aimons voir notre clergé lyonnais, soucieux de sa bonne réputation de science et de vertu, sortir de temps en temps du cadre des études familières aux ecclésiastiques, et montrer au public [que les lettres et les sciences sont loin de leur être étrangères, comme l'insinuent trop souvent les ennemis de la religion. RURICOLA.

MARCHES

Notre marché est actuellement dans un état stationnaire. Les prix sont fermes et ne fléchissent pas. Ils auraient même une tendance à la hausse si le marché est encore peu animé, c'est que les travaux de la campagne retiennent encore dans les champs, mais il est probable que le mois prochain ils seront plus fréquentés. En attendant les prix se tiennent à 21,75 ou plutôt 22 et à 22 on vend facilement. On ne veut pas des qualités secondaires même à 25 et 50 centimes au-dessous. Les détenteurs se servent beaucoup du prétexte du confit serbo-bulgare pour tenir leurs prix, ils devraient cependant penser à leur difficulté que trouve la meunerie à écouler ses produits en raison du malaise général des affaires.

GRAINS

Blés du Dauphiné	22 » à » »
— Lyonnais	21 75 » 22 25
Les 100 kilog. rendus à Lyon.	
Blés de Bresse	21 75 à 22 »
Blés du Bourbonnais	22 25 à 23 »
— Nivernais	22 75 à 23 »
— Bourgogne	22 50 à 22 75

Farines. — Sans variation, vente peu facile, les prix sont cependant fermes.

Farine de commerce 1 ^{er} choix, les 125 k.	43 » à 44 »
— 1 ^{re} ordinaire	41 » à 42 50
— — — — —	37 » à 39 »
— de boulangerie 1 ^{re}	45 » à 48 »
— — — — —	38 » à 39 »

Sons. — Offres nombreuses, prix faible, à causes des adjudications en cours. Gros sons 1^{ers} 10,50 à 11; ordinaires, 10,25 à 10,75; recoups, 10,50, fleurages blancs, 14 à 14,25; fleurages bis, 12,50 à 13,25.

Avoines. — Assez bonne vente, prix bien tenus, nombreux lots traités aux prix suivants :

Avoines du Dauphiné	17 50 à 18 »
Bresse	» » à » »
Bourbonnais	18 50 à 19 25
Bourgogne	» » à » »
De Gray	17 » à 17 25

FOURRAGES

Marché et approvisionnement bons.	
Foin de pays les 125 k.	11 » à 11 50
— de Bourgogne	13 50 à 13 25
Paille de froment	7 50 à 7 75
— de seigle	7 » à 7 50
— d'avoine	7 50 à 8 »
Regains	9 50 à » »
Luzerne	10 » à 10 50
Espartettes	9 50 à 10 »

BESTIAUX

Bœufs. — Marché à la baisse. — Vendredi 20 novembre, 500 têtes amenées, 50 renvoyées, baisse de 2 à 5 fr., prix extrêmes 114 à 150 fr. — Mardi 24, 750 bœufs amenés, mêmes prix, renvoi 85.

Veaux. — Vente bonne, en hausse, prix extrêmes, 94 à 102 fr.

Moutons. — La vente pour les moutons est loin d'être bonne, il s'en achète peu, on sent que les temps sont durs, c'est une viande qui revient toujours cher dans un ménage. Vendredi 20, 1.500 bêtes ont été amenées et 1.120 vendus de 120 à 160 fr.

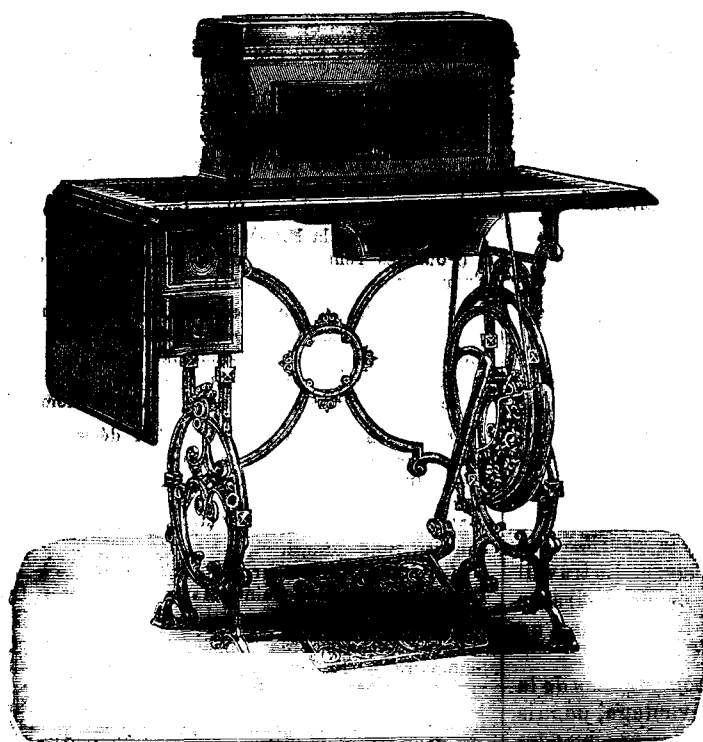
Porcs. — Bonne vente pour le porc, c'est le moment des approvisionnements, mais il ne s'achète que de la bonne marchandise, dans les prix de 92 à 110 fr. THUR. LEP.

Le Propriétaire-Gérant

LYON — IMP. COMMERCE ET ADMINISTRATION DE LA PRESSE

LA NEW-ORLÉANS

MODÈLE TYPE DE LA MACHINE A BRAS ÉLEVÉ



Tout ce que l'art mécanique appliqué à l'industrie de la machine à coudre a produit de meilleur et de plus nouveau est réuni dans cette machine hors ligne.

Seule Maison de Vente pour la France et l'Algérie
61, rue de la République et 7, place de la Charité à Lyon

LA RÉPUBLIQUE SE DÉMASQUE

Brochure par Léo Taxil (Gabriel Jogand)
BROCHURE D'ACTUALITÉ ET DE PROPAGANDE
s'adresser dans nos Bureaux

TRIBUNE DU TRAVAIL

PLACEMENTS GRATUITS

Bureau: rue Désirée, 6, au 2^e

Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure
Pour Femmes, de 2 heures à 4 heures, jeudi excepté.

ON DEMANDE

Des filles à gage dévidées, Montée Saint-Sébastien, 10, au 1^{er}.
Une perfectionnante et une apprentie, chez ses parents, M^{lle} Jenthial 47, passage de l'Argue. Costumes d'enfants.
Une dame pouvant disposer de deux à trois heures, et connaissant bien la papeterie. 551

DEMANDE DE PLACES

Un homme de toute confiance, père de famille, bien au courant du commerce, et de la comptabilité, désirerait trouver tenues de livres ou écritures de 8 à 10 heures du soir. 1086
Un jeune homme récemment libéré du service, au courant du commerce, demande emploi quelconque. S'adresser rue Vieille-Monnaie, 35, au concierge. Bonnes références.
Un jeune homme instruit, exempt du service militaire, demande emploi aux écritures, comptabilités, correspondances, recettes ou tout autre emploi dans bureau ou maison de commerce. Références de 1^{er} ordre. 334.
Jeune homme, ex-sous-officier comptable, demande emploi aux écritures, maison de commerce, banque, etc. Peut fournir réf. et garanties. 135
Un tailleur demande réparations de vêtements à faire, s'adresser rue Saint-Georges, 76.
Un ancien professeur breveté donnerait à domicile des leçons préparatoires au brevet élémentaire. Prix modéré. 1047
Une jeune personne brevetée, pouvant faire commencer le piano, désirerait trouver place dans famille ou pensionnat. 787

Pour 1888

ALMANACH D'ARLEQUIN

Illustré de plus de CENT dessins comiques avec légendes

PRIX DE L'ALMANACH

1 exemplaire (franco par la poste)	0,25
100 — — — — —	15
500 — — — — —	62,50
1000 — — — — —	120

Les demandes, à partir de 500, sont expédiées par petite vitesse, franco, usqu'à la gare la plus proche.

Elles peuvent être adressées au directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à Tours, ou à Paris, librairie Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

RIVIER SŒURS

80, rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Rue Centrale, 43

GRAND CHOIX

CHAPEAUX, COIFFURES

EN TOUTES SORTES

Pour Hommes, Dames et Enfants

PRIX EXCEPTIONNELS

OCCASION RARE

A CÉDER DE SUITE

BEAU MAGASIN

De couronnes mortuaires et articles de piété
Grand logement dans le magasin
LOCATION 1.600 FR.

S'adresser
AGENCE SUCHET
Passage de l'Hôtel-Dieu, 5

HOTEL DE ROME

LYON
Rue du Peyrat, 4 (Bellocour)
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
par son
CONFORTABLE ET SES PRIX MODÉRÉS

UN JEUNE HOMME de 17 ans connaissant la draperie, désirerait trouver un emploi, bonnes références, s'adresser au bureau du Journal.

L'ANGE CONSOLATEUR

MESSAGER DE L'HEURE SAINT-É
RUE BI-MENSUELLE
Fondée par un Comité de Prêtres
Honorée de la haute approbation de Mgr l'Évêque de Montpellier
PRIX DE L'ABONNEMENT : 5 FR. ON S'ABONNE à AGDE (Hérault) rue des Muses, 24

AU CANON D'OR

10, rue Bellecordière
BON-GARCIN
Fabrique de malles
En tous genres, Sacs de voyage
Gibecières Cartables